



Préfecture de Seine-Maritime

Commune de BUTOT

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	2006-019	du	2 janvier 2006	
--	----	-----------------	----	-----------------------	--

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Prescrit Approuvé BV Austreberthe-Saffimbec	date	30 juin 2000 23 mai 2001 12 janvier 2022	aléa	Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)	
Prescrit Approuvé BV Cailly-Aubette-Robec		29 décembre 2008 11 juillet 2022		Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)	

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec	Consultable sur internet
Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	Consultable en mairie

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt		oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
	date		aléas		

Les documents de référence sont :

--	--

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm	oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-----	-----	-------------------------------------

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

--

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

20 juillet 1983 11 janvier 1994 06 février 1995 01 juillet 1997 18 septembre 1998

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>
--	--------	--------	--------	--------	--------	-------------------------------------

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Rapport de présentation du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec	
--	--

Règlement du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec	
--	--

Cartographie des aléas du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec	
---	--

Zonage réglementaire du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec	
---	--

Rapport de présentation du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	
--	--

Règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	
--	--

Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	
---	--

Zonage réglementaire du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	
---	--

9. Description des phénomènes d'inondation

Située dans le bassin versant du Cailly et celui de l'Austreberthe et du Saffimbec, la commune de Butot est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.